



## BASE IMPACTS® CALCULER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES PRODUITS

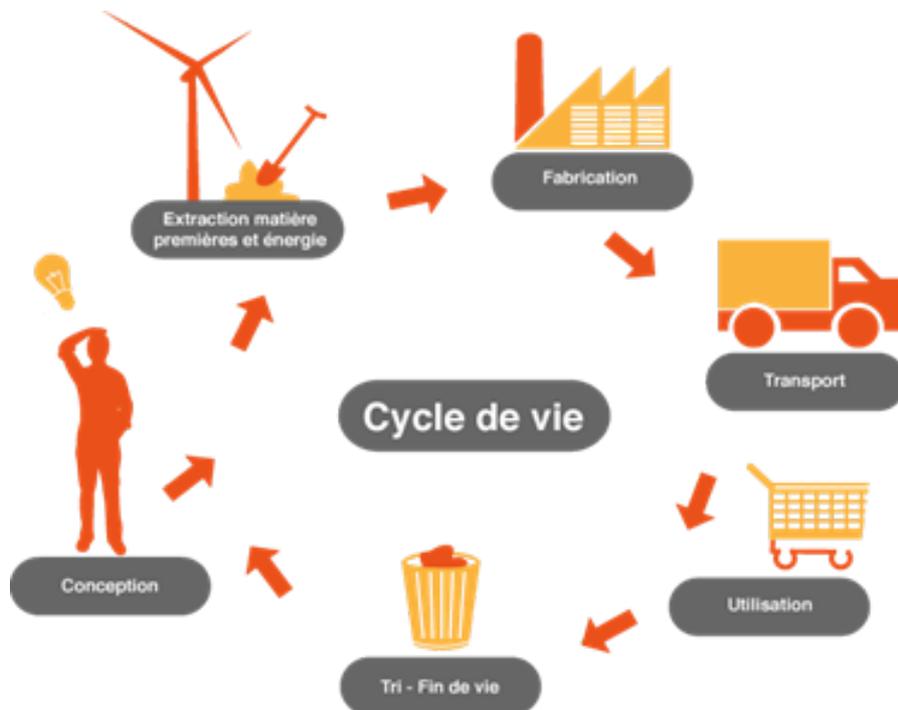
Mieux connaître l'impact environnemental des produits qu'ils achètent est une demande de beaucoup de consommateurs. C'est également une préoccupation pour un nombre croissant d'industriels qui, dans le cadre de démarches d'éco-conception et/ou d'affichage des caractéristiques environnementales de leurs produits, souhaitent évaluer leurs produits et pouvoir faire la preuve de leur qualité environnementale sur la base d'outils et d'indicateurs fiables et partagés.

Dans ce contexte, l'ADEME a élaboré la Base IMPACTS®, une base des données environnementales nécessaires au calcul de l'impact environnemental des produits de grande consommation. À présent rendue publique, la Base IMPACTS® s'enrichira progressivement de données complémentaires fournies par les industriels.

[www.base-impacts.ademe.fr](http://www.base-impacts.ademe.fr)

La Base IMPACTS® regroupe, selon des indicateurs<sup>1</sup> précis, les données sur l'impact environnemental de tout ce qui permet la production et la consommation d'un produit fini : électricité, chaleur, acier, textile, plastiques, transports, composants pour les équipements électriques et électroniques, etc. et ce, pour les principaux produits de grande consommation vendus en France.

### Les grandes étapes du cycle de vie d'un produit



<sup>1</sup> Epuisement des ressources non renouvelables, gaz à effet de serre, écotoxicité aquatique, acidification etc...  
<http://www.ademe.fr> / Twitter : @ademe et @ecocitoyens  
Blog [ADEME Presse](#)

Ces données ont pour objectif d'alimenter différents outils de calcul, développés par l'ADEME ou non, permettant l'évaluation environnementale des produits, en vue soit d'informer les consommateurs sur les impacts de ces produits (via l'affichage environnemental), soit d'en améliorer les caractéristiques environnementales (via l'éco-conception).

Trois outils de calcul sont déjà disponibles en complément de la Base IMPACTS<sup>®</sup> : deux outils qui permettent de calculer les impacts des téléviseurs et des chaussures ; ainsi qu'une nouvelle version du Bilan Produit<sup>®</sup>, l'outil d'aide à l'éco-conception de l'ADEME. Accessibles à partir du site de la Base IMPACTS<sup>®</sup>, ces outils s'appuient sur les données de la base.

La Base IMPACTS<sup>®</sup> complète les travaux conduits par la plateforme ADEME-AFNOR, qui définit quant à elle **les règles de calcul pour l'évaluation environnementale des produits finis par grandes catégories comme l'habillement, le mobilier, l'alimentation, l'équipement, la détergence, la cosmétique, etc.** en s'appuyant également sur des données plus spécifiques collectées par les industriels. Ces travaux ont permis d'aboutir à ce jour à 18 référentiels validés qui couvrent 50 % de la consommation en biens des ménages (mesurée en dépenses).

### **Une base de données alimentée et enrichie en continu**

Elaborée avec des experts des secteurs concernés et sous le pilotage d'un comité de gouvernance collégial, la Base IMPACTS<sup>®</sup> a été construite selon les standards en vigueur les plus récents au niveau de l'Union européenne. Elle est notamment enrichie selon trois modes :

- l'acquisition de données existantes auprès de développeurs de base de données d'ICV<sup>2</sup> reconnus ;
- la production de nouvelles données par des programmes de recherche partenariaux ad hoc tels que [AGRIBALYSE](#) (principales productions agricoles françaises), ACYVIA (transformation agro-industrielle) et un troisième projet en cours sur le secteur de la papeterie ; l'ADEME prévoit le lancement d'autres projets de ce type sur les secteurs de la chimie, y compris la chimie du végétal, ou encore du recyclage ;
- le troisième mode sera un mode contributif, qui reste à construire ; l'intérêt sera pour un acteur tiers de pouvoir proposer de nouvelles données à l'ADEME, construites en accord avec les règles de modélisation établies pour le secteur correspondant.

---

### **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

---

<sup>2</sup> ICV : Inventaire du cycle de vie.